

E 4115

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 26 novembre 2008

Annexe au procès-verbal de la séance
du 26 novembre 2008

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virement de crédits n° DEC37/2008 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2008 (DNO).



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 5 novembre 2008 (06.11)
(OR. en)**

15136/08

FIN 438

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Madame Dalia GRYBAUSKAITE, Membre de la Commission européenne
Date de réception: 5 novembre 2008
Destinataire: Monsieur Eric WOERTH, Président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC37/2008 à l'intérieur de la
section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2008 (DNO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC37/2008.

p.j.: DEC37/2008



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BUDG/A7/2008/D/59003

BRUXELLES, LE 03/11/2008

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2008
SECTION III - COMMISSION TITRE 06

VIREMENT DE CRÉDITS N° **DEC37/2008**

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0601 Dépenses administratives du domaine politique Énergie et transports

POSTE - 06 01 04 30 Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation - Subvention du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme Énergie intelligente - Europe

CND - 1 500 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0604 Sources d'énergie classiques et renouvelables

ARTICLE - 06 04 06 Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme «Énergie intelligente - Europe»

CE 1 500 000

CP 1 500 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

06 04 06 - Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme «Énergie intelligente - Europe»

b) Données chiffrées à la date du 26/09/2008

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	66 061 800	19 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	1 578 877	454 100
2. Virements	0	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	67 640 677	19 454 100
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	47 234 625	9 240 160
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	20 406 052	10 213 940
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	21 906 052	11 713 940
7. Renforcement proposé	1 500 000	1 500 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	2,27%	7,89%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 26/09/2008	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Ces crédits d'engagement et de paiement excédentaires du poste budgétaire des dépenses de fonctionnement de l'Agence exécutive compétitivité et innovation (AECI) seront engagés pour financer des projets supplémentaires de l'appel à propositions 2008 notamment dans les domaines de l'efficacité énergétique.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

06 01 04 30 - Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation - Subvention du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme Énergie intelligente - Europe

b) Données chiffrées à la date du 26/09/2008

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	6 684 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	159 748
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	6 843 748
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	5 145 565
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	1 698 183
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	198 183
7. Prélèvement proposé	1 500 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	22,44%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	572 268
2. Crédits disponibles à la date du 26/09/2008	572 268
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

L'exécution budgétaire prévisionnelle pour l'agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation laisse prévoir un excédent budgétaire de € 1,65 Mio dû à l'impossibilité de prévoir au moment de l'établissement de l'avant-projet de budget de 2008, en février – mars 2007, le calendrier exact des recrutements 2008 suite à la décision de l'extension de l'agence du 31 mai 2007. Sur cette somme € 0,15 Mio ont été transférés à la ligne 06 01 04 10 : Programme cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme énergie intelligente - Europe - Dépenses pour la gestion administrative afin de financer les nouveaux designs des labels énergétiques pour différents groupes de produits. Il est demandé de transférer le solde, soit € 1,5 Mio vers le programme cadre.